RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 08681
Numéro SIREN : 407 881 994
Nom ou dénomination : LUCERNYS

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2021 sous le numéro de dépôt 16180



20210161802020

DATE DEPOT : 03/03/2021

N° DE DEPOT : 16180

N° GESTION : 1996B08681

N° SIREN : 407881994

DENOMINATION : LUCERNYS

ADRESSE : 32 rue des Jeûneurs 75002 Paris

MILLESIME : 2020

LPS7893192

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
03 MARS 2021
Sous le N° : 16180

LUCERNYS
Société par actions simplifiée
au capital de 150.900 euros
Siège social : 32 rue des Jeûneurs
75002 PARIS
RCS PARIS 407 881 994

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 21 DECEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 737.890,97 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 737.890,97 €

Affectation :

- Aux réserves :

 Autres réserves 737.890,97 €

TOTAUX : 737.890,97 € 737.890,97 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 juin 2019	388.629,84 €			
30 juin 2018	211.150,98 €			
30 juin 2017	227.473,56 €			

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

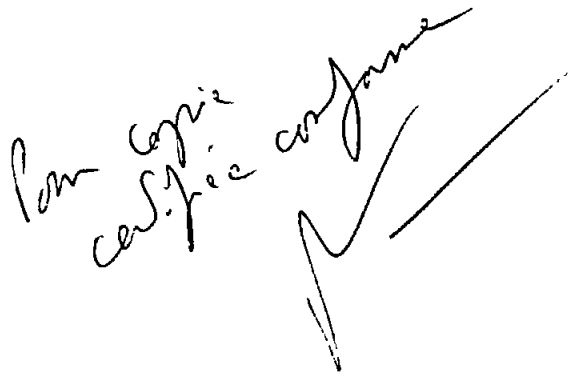
Pour copie certifiée conforme

Le Président

Sas LUCERNYS

32 rue des Jeuneurs

75002 PARIS



BILAN AU 30 JUIN 2020

	Pages
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Compte de résultat	*3 et 4*
- Soldes intermédiaires de gestion	*5*
- Détail des comptes bilan actif passif	*6 à 9*
- Détail Compte de résultat	*10 à 13*
- Annexe	*14 à 18*
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	*19 et 20*
- Liasses 2050 à 2059-G	*21 à 40*
- Liasse 2067	*41*
ANNEXES FISCALES	
- Annexes fiscales	*42 à 49*

Csec

9 rue de l'Echelle

75001 PARIS

01.42.97.48.00

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 603	6 603				
	Fonds commercial (1)	225 000		225 000	225 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	74 307	39 436	34 871	33 267	1 604	4.82
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	171 901		171 901	142 583	29 318	20.56
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	23 165		23 165	22 751	413	1.82
	Total II	500 975	46 039	454 936	423 602	31 335	7.40
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	623		623		623	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 835 939		2 835 939	2 051 057	784 882	38.27
	Autres créances	356 262		356 262	246 177	110 085	44.72
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 080 286		1 080 286	803 111	277 175	34.51
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	114 809		114 809	90 278	24 532	27.17
	Total III	4 387 919		4 387 919	3 190 624	1 197 295	37.53
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 888 894	46 039	4 842 856	3 614 225	1 228 630	33.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0-
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 800)	104 800	108 600	3 800-	3.50-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	248 360	248 360		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	14 999	14 999		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	0	0		
	Autres réserves	935 480	659 019	276 461	41.95
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	737 891	777 266	39 375-	5.07-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	10 853	6 030	4 824	80.00
	Total I	2 052 384	1 814 275	238 109	13.12
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	25	25	0-	1.35-
	Emprunts et dettes financières diverses	10 283	10 091	192	1.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 816 774	939 373	877 401	93.40
	Dettes fiscales et sociales	567 751	542 813	24 938	4.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	116 430	12 685	103 746	817.90
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	279 209	294 964	15 755-	5.34-
	Total IV	2 790 472	1 799 951	990 521	55.03
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 842 856	3 614 225	1 228 630	33.99
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 790 472	1 799 951		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	139 303	8 618	147 921	100 081	47 839	47.80
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 704 865	1 274 772	9 979 637	8 266 237	1 713 400	20.73
Chiffre d'affaires NET	8 844 168	1 283 390	10 127 558	8 366 318	1 761 240	21.05
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 000	1 000-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			262 130	30 229	231 901	767.14
Autres produits			64	1 622	1 558-	96.05-
Total des Produits d'exploitation (I)			10 389 753	8 399 170	1 990 583	23.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			133 965	83 730	50 235	60.00
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 965 515	5 562 211	2 403 304	43.21
Impôts, taxes et versements assimilés			45 166	75 145	29 979-	39.90-
Salaires et traitements			904 203	1 184 290	280 087-	23.65-
Charges sociales			487 133	535 173	48 041-	8.98-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 857	13 212	354-	2.68-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			177	10	166	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			9 549 015	7 453 771	2 095 244	28.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			840 737	945 399	104 662-	11.07-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	10 492	11 111	620-	5.58-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 492	11 111	620-	5.58-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	192	125	67	53.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	192	125	67	53.65
2. Résultat financier (V-VI)	10 299	10 986	687-	6.25-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	851 037	956 385	105 348-	11.02-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 824	4 824		
Total VIII	4 824	4 824		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 824-	4 824-		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	108 322	174 295	65 973-	37.85-
Total des produits (I+III+V+VII)	10 400 244	8 410 281	1 989 963	23.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 662 353	7 633 015	2 029 338	26.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	737 891	777 266	39 375-	5.07-

* Y compris : Redevance de credit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liees

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liees 192 125

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 30/06/2020 12	% CA	Exercice N-1 30/06/2019 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
Ventes marchandises + Production	10 127 558	100.00	8 366 318	100.00	1 761 240	21.05
+ Ventes de marchandises	147 921	100.00	100 081	100.00	47 839	47.80
- Coût d'achat des marchandises vendues	133 965	90.57	83 730	83.66	50 235	60.00
Marge commerciale	13 956	9.43	16 352	16.34	2 395-	14.65-
+ Production vendue	9 979 637	100.00	8 266 237	100.00	1 713 400	20.73
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	9 979 637	100.00	8 266 237	100.00	1 713 400	20.73
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	7 056 727	70.71	4 826 363	58.39	2 230 365	46.21
Marge brute de production	2 922 910	29.29	3 439 874	41.61	516 965-	15.03-
Marge brute globale	2 936 866	29.00	3 456 226	41.31	519 360-	15.03-
- Autres achats + charges externes ••	880 483	8.69	707 140	8.45	173 343	24.51
Valeur ajoutée	2 056 383	20.30	2 749 086	32.86	692 703-	25.20-
+ Subventions d'exploitation			1 000	0.01	1 000-	100.00-
- Impôts, taxes et versements assimilés	45 166	0.45	75 145	0.90	29 979-	39.90-
- Salaires du personnel	904 203	8.93	1 184 290	14.16	280 087-	23.65-
- Charges sociales du personnel	487 133	4.81	535 173	6.40	48 041-	8.98-
Excédent brut d'exploitation	619 882	6.12	955 477	11.42	335 595-	35.12-
+ Autres produits de gestion courante	64		1 622	0.02	1 558-	96.05-
- Autres charges de gestion courante	177		10		166	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	262 130	2.59	30 229	0.36	231 901	767.14
- Dotations aux amortissements ••	35 502	0.35	36 178	0.43	677-	1.87-
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	846 398	8.36	951 140	11.37	104 742-	11.01-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	10 492	0.10	11 111	0.13	620-	5.58-
- Charges financières ••	5 853	0.06	5 867	0.07	14-	0.23-
Résultat courant	851 037	8.40	956 385	11.43	105 348-	11.02-
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	4 824	0.05	4 824	0.06		
Résultat exceptionnel	4 824-	0.05-	4 824-	0.06-		
- Impôt sur les bénéfices	108 322	1.07	174 295	2.08	65 973-	37.85-
- Participation des salariés						
Résultat NET	737 891	7.29	777 266	9.29	39 375-	5.07-

•• Retraitement du crédit bail

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000	LOGICIELS	6 602.50	6 602.50		
28050000	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	6 602.50-	6 602.50-		
FONDS COMMERCIAL		225 000.00	225 000.00		
20700000	FONDS COMMERCIAL	225 000.00	225 000.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		34 870.81	33 267.06	1 603.75	4.82
21810000	INSTAL./AGENC.DIVERS	19 479.54	17 629.54	1 850.00	10.49
21820000	MAERIEL DE TRANSPORT	6 634.00		6 634.00	
21830000	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	29 249.63	23 272.52	5 977.11	25.68
21840000	MOBILIER	18 943.88	18 943.88		
28181000	AMORT.INST.AGENC.DIVERS	5 828.00-	4 055.00-	1 773.00-	43.72-
28182000	AMORTISSEMENT MAT DE TRANSPORT	1 236.00-		1 236.00-	
28183000	AMORT.MAT.BUREAU-INFORM.	19 694.24-	13 400.88-	6 293.36-	46.96-
28184000	AMORT.MOBILIER	12 678.00-	9 123.00-	3 555.00-	38.97-
AUTRES PARTICIPATIONS		171 901.00	142 583.00	29 318.00	20.56
26110400	TITRES DE PART. MOBILITYS PLUS	171 901.00	142 583.00	29 318.00	20.56
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		23 164.64	22 751.48	413.16	1.82
27510000	DEPOT GARANTIE TPS	22 862.19	22 449.03	413.16	1.84
27550000	CAUTIONS VERSEES	302.45	302.45		
Total II		454 936.45	423 601.54	31 334.91	7.40
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		622.80		622.80	
40910000	FOURNISSEURS-ACOMPTES	622.80		622.80	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2 835 939.07	2 051 057.46	784 881.61	38.27
41100000	CLIENTS	2 125 130.01	1 954 466.16	170 663.85	8.73
41810000	CLIENTS-FAC.A ETABLIR	710 809.06	96 591.30	614 217.76	635.89
AUTRES CREANCES		356 262.08	246 177.46	110 084.62	44.72
40100000	FOURNISSEURS	462.76	1 574.68	1 111.92-	70.61-
40980000	AVOIRS A RECEVOIR	11 307.00	444.00	10 863.00	NS
42500000	PERSONNEL- AVANCES ET ACOMPTES		200.00	200.00-	100.00-
42700000	PERSONNEL - OPPOSITION		324.00	324.00-	100.00-
43870000	PRODUITS A RECEVOIR	17 027.66		17 027.66	
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	110 912.00	26 041.00	84 871.00	325.91
44410000	CICE		22 797.00	22 797.00-	100.00-
44562000	TVA SUR IMMOBILISATIONS	1 601.40	160.99	1 440.41	894.72
44566000	TVA DEDUCTIBLE S/ABS	151 422.09	150 131.70	1 290.39	0.86
44566300	TVA DEDUCTIBLE BELGIQUE	930.62		930.62	
44566400	TVA CEE DEDUCTIBLE	4 925.67	117.79	4 807.88	NS
44586000	TVA S/FACT.NON PARVENUES	46 043.75	44 386.30	1 657.45	3.73
44587000	TVA S/ FACTURES A ETABLIR	347.80		347.80	
45110000	MOBILITY PLUS	10 991.57-		10 991.57-	
46722000	NDF DORIN CHRISTOPHE	289.76		289.76	
DISPONIBILITES		1 080 285.72	803 111.06	277 174.66	34.51
51200100	BNP N¤00010075441	971 308.49	798 181.06	173 127.43	21.69
51220000	CREDIT DU NORD	4 900.00	4 930.00	30.00-	0.61-
51230000	BE -BNP BELGIQUE	104 077.23		104 077.23	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	114 809.38	90 277.84	24 531.54	27.17
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	114 809.38	90 277.84	24 531.54	27.17
Total III	4 387 919.05	3 190 623.82	1 197 295.23	37.53
TOTAL GENERAL	4 842 855.50	3 614 225.36	1 228 630.14	33.99

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	104 800.00	108 600.00	3 800.00-	3.50-
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	104 800.00	108 600.00	3 800.00-	3.50-
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	248 360.00	248 360.00		
10430000 PRIME D APPORT	248 360.00	248 360.00		
RESERVE LEGALE	14 999.49	14 999.49		
10611000 RESERVE LEGALE	14 999.49	14 999.49		
RESERVES REGLEMENTEES	0.40	0.40		
10620000 RESERVES INDISPONIBLES	0.40	0.40		
AUTRES RESERVES	935 479.54	659 019.01	276 460.53	41.95
10680000 AUTRES RESERVES	935 479.54	659 019.01	276 460.53	41.95
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	737 890.97	777 266.37	39 375.40-	5.07-
PROVISIONS REGLEMENTEES	10 853.10	6 029.50	4 823.60	80.00
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	10 853.10	6 029.50	4 823.60	80.00
Total I	2 052 383.50	1 814 274.77	238 108.73	13.12
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	24.90	25.24	0.34-	1.35-
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	24.90	25.24	0.34-	1.35-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	10 282.92	10 090.73	192.19	1.90
45130000 CFI	9 385.47	9 193.28	192.19	2.09
45517100 C/C YVON KERBOULL	897.45	897.45		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 816 773.78	939 373.15	877 400.63	93.40
40100000 FOURNISSEURS	897 172.40	633 152.07	264 020.33	41.70
40810000 FOURNIS.FAC.NON PARVENUES	919 601.38	306 221.08	613 380.30	200.31
DETTES FISCALES ET SOCIALES	567 750.98	542 812.50	24 938.48	4.59
42100000 REMUNERATIONS DUES	1 724.27		1 724.27	
42120000 BE - REM DUES	9 016.17		9 016.17	
42811000 PROVISION CP BELGIQUE	28 438.97		28 438.97	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	60 412.00	86 809.00	26 397.00-	30.41-
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	39 848.00	3 169.00	36 679.00	NS
43100000 URSSAF	18 513.00	35 463.00	16 950.00-	47.80-
43200000 BE - COT DUES	9 118.15		9 118.15	
43720000 RETRAITE	34 051.40	34 165.69	114.29-	0.33-
43750000 PREVOYANCE ET MUTUELLE	8 913.81	11 933.54	3 019.73-	25.30-
43820000 CHG SOCIALES PROV CONGES PAYES	24 165.00	37 033.00	12 868.00-	34.75-
43860000 AUTRES CHARGES SOC. A PAYER		1 342.00	1 342.00-	100.00-
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	5 236.00	6 615.24	1 379.24-	20.85-
44551000 TVA A DECAISSER	35 212.00	5 558.00	29 654.00	533.54
44551200 TVA A DECAISSER BELGIQUE	32 469.18		32 469.18	
44571000 TVA COLLECTEE	236 670.64	269 622.81	32 952.17-	12.22-
44571110 TVA COLLECTEE 8.5%	747.84		747.84	
44571200 TVA CEE COLLECTEE	4 925.67	117.79	4 807.88	NS
44587000 TVA S/ FACTURES A ETABLIR		16 098.55	16 098.55-	100.00-
44860000 ETAT-CHGES A PAYER	16 504.00	33 100.00	16 596.00-	50.14-
44861000 TAXES A PAYER BW	1 784.88	1 784.88		

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
AUTRES DETTES	116 430.40	12 684.50	103 745.90	817.90
41980000 AVOIRS A ETABLIRS	86 085.80	5 000.00	81 085.80	NS
46700000 DIVERS		472.70	472.70-	100.00-
46700100 DEBITEURS / CREDITEURS DIVERS	29 318.00		29 318.00	
46701000 IND JOURNALIERES		912.85	912.85-	100.00-
46702000 BE - NOTE DE FRAIS	727.35		727.35	
46720000 NDF FAURE EMMANUEL		83.70	83.70-	100.00-
46721000 NDF FOBER F		664.52	664.52-	100.00-
46722000 NDF DORIN CHRISTOPHE		500.49	500.49-	100.00-
46723100 NDF COURADJUT AUDE		4 444.99	4 444.99-	100.00-
46750000 NDF E CROIZE / BW	299.25	605.25	306.00-	50.56-
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	279 209.02	294 964.47	15 755.45-	5.34-
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	279 209.02	294 964.47	15 755.45-	5.34-
Total 1V	2 790 472.00	1 799 950.59	990 521.41	55.03
TOTAL GENERAL	4 842 855.50	3 614 225.36	1 228 630.14	33.99

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VENTES DE MARCHANDISES		147 920.87	100 081.39	47 839.48	47.80
70720000	REVENTE DE MATERIELS	35 230.00	2 906.00	32 324.00	NS
70722000	REVENTE MATERIEL DOM	8 245.00		8 245.00	
70730000	VENTES LICENCES	104 072.73	97 175.39	6 897.34	7.10
70732000	VENTES LICENCES DOM	373.14		373.14	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		9 979 637.17	8 266 236.98	1 713 400.19	20.73
70600000	PRESTATIONS GROUPE	118 672.00		118 672.00	
70610100	PRESTATIONS PONCTUELLES	667 731.03	1 004 018.17	336 287.14-	33.49-
70610120	TRANSFERT DE CHG HORS GP	12.50	1 752.08	1 739.58-	99.29-
70610200	PRESTATIONS RECURRENTES	486 945.12	471 722.11	15 223.01	3.23
70610220	PRESTATIONS RECURRENTES DOM	180.00		180.00	
70610400	FMS	13 675.00	11 930.00	1 745.00	14.63
70610500	LOCATION DE LOGICIEL	722 569.94	824 627.74	102 057.80-	12.38-
70610800	DELEGATIONS DE RESSOURCES	6 676 840.82	5 177 950.09	1 498 890.73	28.95
70612100	PRESTATIONS PONCTUELLES UE	26 862.00	74 512.50	47 650.50-	63.95-
70612200	BE- PRESTATIONS REFACT	442 535.00	340 698.50	101 836.50	29.89
70612220	BE - PRESTATIONS SOUMISES	452 835.55		452 835.55	
70612222	BE - PRESTATIONS NON SOUMISES	39 733.77		39 733.77	
70612500	LOCATION LOGICIEL UE	209 365.86	301 262.00	91 896.14-	30.50-
70612800	DELEGATION DE RESSOURCES UE	103 440.00	25 700.00	77 740.00	302.49
70640200	FORMATION		600.00	600.00-	100.00-
70680010	FRAIS DE MISSION	17 538.58	31 023.79	13 485.21-	43.47-
70682010	FRAIS DE MISSION UE		440.00	440.00-	100.00-
70800000	COMMISSIONS	700.00		700.00	
Chiffre d'affaires NET		10 127 558.04	8 366 318.37	1 761 239.67	21.05
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			1 000.00	1 000.00-	100.00-
74000000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		1 000.00	1 000.00-	100.00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		262 130.39	30 229.19	231 901.20	767.14
79100000	AVANTAGE EN NATURE	5 057.91	9 265.70	4 207.79-	45.41-
79100111	TRANSFERT DE CHG - STRUCTURES	15 906.42	20 963.49	5 057.07-	24.12-
79100113	TRANSFERT DE CHG INTRA	241 166.06		241 166.06	
AUTRES PRODUITS		64.09	1 622.38	1 558.29-	96.05-
75800000	PRODUITS DIV.DE GESTION	64.09	1 622.38	1 558.29-	96.05-
Total des Produits d'exploitation		10 389 752.52	8 399 169.94	1 990 582.58	23.70
ACHATS DE MARCHANDISES		133 964.73	83 729.89	50 234.84	60.00
60700000	ACHAT MARCHANDISES	133 964.73	83 729.89	50 234.84	60.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		7 965 515.38	5 562 211.26	2 403 304.12	43.21
60400000	PRESTATIONS DE SERVICES	6 043 119.41	4 402 226.13	1 640 893.28	37.27
60410000	ACHATS LOGICIELS	435 742.62	424 136.62	11 606.00	2.74
60420000	BE - PRESTATIONS DE SERVICES	88 530.42		88 530.42	
60421000	PRESTATIONS SERVICES INTRA	442 535.00		442 535.00	
60422200	BE - SOUTRAITANCE INTRA	46 800.00		46 800.00	
60611000	EDF-GDF	1 219.42	1 064.71	154.71	14.53
60620000	CARBURANT	1 268.91	4 787.78	3 518.87-	73.50-
60630000	PETITES FOURNITURES	3 425.42	11 427.82	8 002.40-	70.03-
60640000	FOURN.ADMINISTRATIVES	1 282.57	2 314.14	1 031.57-	44.58-
60642000	BE - FOURNITURES DE BUREAU	2 399.30		2 399.30	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61100000	SOUSTRAITANCE	257 051.90	259 340.10	2 288.20-	0.88-
61101000	MANAGEMENT FEES	77 356.00	51 111.35	26 244.65	51.35
61102000	SOUS-TRAITANCE GNLE	37 430.92	36 895.12	535.80	1.45
61102200	BE- SOUSTRAITANCE	173 580.41		173 580.41	
61150001	PRESTATIONS GROUPE STRUCTURE	9 035.11	12 016.61	2 981.50-	24.81-
61232000	LOC BIEN MOB PEUGEOT 3008	1 262.33	5 040.00	3 777.67-	74.95-
61232100	LOC MOB PEUGEOT 5008	6 537.60	6 537.60		
61232200	LOCATION VEHICULE BELGIQUE	7 576.39	14 864.72	7 288.33-	49.03-
61232222	BE -LOCATION VEHICULE BELGIQUE	12 505.40		12 505.40	
61233000	LOC YAMAHA SCOOTER	423.52	2 266.20	1 842.68-	81.31-
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES	77 309.50	75 679.22	1 630.28	2.15
61320044	LOCATION IMMOBILIERE	9 010.00	10 764.60	1 754.60-	16.30-
61320440	BE - LOCATION IMMOBILIERE	23 410.30		23 410.30	
61330000	LOC COPIEUR SHARP MX2640 NSF	1 440.00	1 440.00		
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	2 574.67	3 124.23	549.56-	17.59-
61350100	LOC FONTAINE A EAU	468.44	450.91	17.53	3.89
61400000	CHARGES LOCATIVES	4 948.36	5 276.39	328.03-	6.22-
61520000	ENTRETIENS BIENS IMMO	6 373.46	6 608.00	234.54-	3.55-
61550000	ENT BIENS MOBILIERS	1 368.62	1 334.23	34.39	2.58
61552000	BE - ENTRETIEN	33.00		33.00	
61560000	MAINTENANCES	1 089.00	739.50	349.50	47.26
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	7 279.15	11 001.16	3 722.01-	33.83-
61850000	COLLOQUES SEMINAIRES	5 017.60	21 981.40	16 963.80-	77.17-
62220000	COMMISSIONS	13 240.00	26 541.24	13 301.24-	50.12-
62261000	HONORAIRES	21 325.00	22 320.00	995.00-	4.46-
62262000	HONORAIRES JURIDIQUES	6 825.17	5 827.70	997.47	17.12
62262220	BE - HONORAIRES	10 913.97		10 913.97	
62263000	HONORAIRES DIVERS	13 415.70	23 286.70	9 871.00-	42.39-
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	179.41	474.47	295.06-	62.19-
62300000	PUBLICITE	26 843.00	19 845.00	6 998.00	35.26
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	3 794.00		3 794.00	
62382000	ANNONCES RECRUTEMENTS	14 863.57	15 594.64	731.07-	4.69-
62410000	FRAIS DE TRANSPORT		495.34	495.34-	100.00-
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	19 281.79	36 100.36	16 818.57-	46.59-
62512000	BE - FRAIS DE DEPLACEMENTS	4 978.99		4 978.99	
62570000	RECEPTIONS	18 853.73	21 193.96	2 340.23-	11.04-
62572000	BE- FRAIS DE RECEPTION	2 674.50		2 674.50	
62600000	FRAIS POSTAUX & TELECOM.	8 230.55	9 328.60	1 098.05-	11.77-
62620000	FRAIS DIVERS INTERNET	3 292.36	5 976.95	2 684.59-	44.92-
62622000	BE - FRAIS TELECOM	1 853.77		1 853.77	
62700000	FRAIS BANCAIRES	1 142.35	1 089.76	52.59	4.83
62720000	BE - FRAIS BANCAIRES	38.27		38.27	
62800000	COTISATIONS DIVERSES	4 364.50	1 708.00	2 656.50	155.53
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		45 165.89	75 145.30	29 979.41-	39.90-
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	1 834.17	3 585.00	1 750.83-	48.84-
63130000	FORMATION PROFESSIONNELLE	6 023.33	15 695.30	9 671.97-	61.62-
63511000	CET	22 087.00	43 670.00	21 583.00-	49.42-
63512000	TAXES FONCIERES	4 840.00	1 669.00	3 171.00	189.99
63514000	TAXE VEHICULE SOCIETE	1 319.00	1 456.00	137.00-	9.41-
63780000	TAXES DIVERSES	9 062.39	9 070.00	7.61-	0.08-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS		904 202.82	1 184 290.07	280 087.25-	23.65-
64100000	ACTIVITES PARTIELLE	7 634.57		7 634.57	
64110000	REMUNERATIONS	720 549.29	1 086 764.87	366 215.58-	33.70-
64112000	STAGIAIRE	1 194.77	4 568.47	3 373.70-	73.85-
64120000	REMBOURSEMENT TRANSPORT	5 514.05	8 472.65	2 958.60-	34.92-
64120100	PROV CONGES PAYES	26 397.00-	14 190.00-	12 207.00-	86.03-
64120200	PROVISIONS SUR PRIMES	3 169.00-	1 736.00-	1 433.00-	82.55-
64120211	CONGES PAYES BELGIQUE	28 438.97		28 438.97	
64130000	SALAIRES BELGIQUE	110 564.89	73 048.86	37 516.03	51.36
64132000	BE- SALAIRES CHARGES R	31 235.01		31 235.01	
64140000	INDEMNITE RUPTURE CONVENTION.		3 750.00	3 750.00-	100.00-
64150000	CHEQUES RESTAURANT	19 879.28	23 107.95	3 228.67-	13.97-
64151000	FRAIS CHQ RESTAURANT	546.00	503.27	42.73	8.49
64152000	BE - TICKETS RESTAURANTS	6 576.33		6 576.33	
64152200	TICKETS RESTAURANTS REFACT	1 635.66		1 635.66	
CHARGES SOCIALES		487 132.56	535 173.12	48 040.56-	8.98-
64510000	COTISATIONS URSSAF	200 503.15	317 542.98	117 039.83-	36.86-
64520000	RETRAITE	59 413.25	95 221.22	35 807.97-	37.61-
64522000	BE - CHARGES SOCIALES	30 274.54		30 274.54	
64550000	PREVOYANCE ET MUTUELLE	27 180.45	40 141.28	12 960.83-	32.29-
64580000	CHG SOCIALES PROV CP	12 868.00-	6 710.00-	6 158.00-	91.77-
64580100	CHARGES SOCIALES S/ PRIMES	1 342.00-	735.00-	607.00-	82.59-
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	2 445.87	2 415.34	30.53	1.26
64800000	CHARGES SOCIALES BELGIQUE	121 254.07	93 205.86	28 048.21	30.09
64810000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	60 271.23	3 770.44	56 500.79	NS
64900000	CICE		9 679.00-	9 679.00	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		12 857.36	13 211.50	354.14-	2.68-
68111000	DOTATIONS AUX AMORT. INCORP.		1 705.50	1 705.50-	100.00-
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	12 857.36	11 506.00	1 351.36	11.74
AUTRES CHARGES		176.59	10.10	166.49	NS
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	176.59	10.10	166.49	NS
Total des Charges d'exploitation		9 549 015.33	7 453 771.24	2 095 244.09	28.11
Résultat d'exploitation		840 737.19	945 398.70	104 661.51-	11.07-
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		10 491.57	11 111.35	619.78-	5.58-
76110000	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	10 453.05	11 111.35	658.30-	5.92-
76150000	INT COMPTE COURANT	38.52		38.52	
Total des Produits financiers		10 491.57	11 111.35	619.78-	5.58-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		192.19	125.08	67.11	53.65
66150000	INT COMPTES COURANTS	192.19	125.08	67.11	53.65
Total des Charges financières		192.19	125.08	67.11	53.65
Résultat financier		10 299.38	10 986.27	686.89-	6.25-
Résultat courant avant Impôts		851 036.57	956 384.97	105 348.40-	11.02-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	4 823.60	4 823.60		
68725000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	4 823.60	4 823.60		
Total des Charges exceptionnelles	4 823.60	4 823.60		
Résultat exceptionnel	4 823.60-	4 823.60-		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	108 322.00	174 295.00	65 973.00-	37.85-
69500000 IMPOTS S/BENEFICES	149 360.00	292 312.00	142 952.00-	48.90-
69900000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	41 038.00-	118 017.00-	76 979.00	65.23
Total des produits	10 400 244.09	8 410 281.29	1 989 962.80	23.66
Total des charges	9 662 353.12	7 633 014.92	2 029 338.20	26.59
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	737 890.97	777 266.37	39 375.40-	5.07-

Sas LUCERNYS

32 rue des Jeuneurs

75002 PARIS

ANNEXE DU 01/07/2019 AU 30/06/2020

Csec
9 rue de l'Echelle

75001 PARIS
01.42.97.48.00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	14
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Composition du capital social	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a créé le 01/07/2029 un établissement stable en Belgique et il a été décidé en 2020 de créer une filiale en Belgique en apportant la branche d'activité de l'établissement stable avec rétroactivité au 01/07/2020.
Du fait de l'activité de quelques mois de cette succursale, il a été décidé de directement constater les flux plutôt que d'appliquer la norme en la matière.
Cette mesure temporaire n'a pas d'impact sur le résultat de la période.

La crise sanitaire Covid a impacté l'exercice de mars à juin 2020. La société a mis en place des mesures de chômage partiel pour une partie des collaborateurs ce qui a permis de gérer la baisse d'activité. Ainsi il n'y a pas de risque sur la continuité d'exploitation de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	231 603		
Installations générales agencements aménagements divers	17 630		1 850
Matériel de transport			6 634
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 216		5 977
TOTAL	59 846		14 461
Autres participations	142 583		29 318
Prêts, autres immobilisations financières	22 751		413
TOTAL	165 334		29 731
TOTAL GENERAL	456 783		44 192

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			231 603	231 603
Installations générales agencements aménagements divers			19 480	19 480
Matériel de transport			6 634	6 634
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 354	3 354	48 194	48 194
TOTAL	3 354	3 354	74 307	74 307
Autres participations			171 901	171 901
Prêts, autres immobilisations financières			23 165	23 165
TOTAL			195 066	195 066
TOTAL GENERAL	3 354	3 354	500 975	500 975

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 603			6 603
Installations générales agencements aménagements divers	4 055	1 773		5 828
Matériel de transport		1 236		1 236
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 524	9 848	0	32 372
TOTAL	26 579	12 857	0	39 436
TOTAL GENERAL	33 181	12 857	0	46 039

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 773				
Matériel de transport	1 236				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 848				
TOTAL	12 857				
TOTAL GENERAL	12 857				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	6 030	4 824			10 853
TOTAL	6 030	4 824			10 853
TOTAL GENERAL	6 030	4 824			10 853
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 824			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23 165	0	23 165
Autres créances clients	2 835 939	2 835 939	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 028	17 028	
Impôts sur les bénéfices	110 912	110 912	
Taxe sur la valeur ajoutée	205 271	205 271	
Groupe et associés	10 992	10 992	
Débiteurs divers	12 060	12 060	
Charges constatées d'avance	114 809	114 809	
TOTAL	3 330 175	3 307 010	23 165

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25	25		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 816 774	1 816 774		
Personnel et comptes rattachés	139 439	139 439		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 761	94 761		
Taxe sur la valeur ajoutée	310 025	310 025		
Autres impôts taxes et assimilés	23 525	23 525		
Groupe et associés	10 283	10 283		
Autres dettes	116 430	116 430		
Produits constatés d'avance	279 209	279 209		
TOTAL	2 790 472	2 790 472		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	897			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	1 086		38	1 048

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	710 809
Autres créances	28 335
Total	739 144

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919 601
Dettes fiscales et sociales	171 153
Autres dettes	86 086
Total	1 176 865

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	114 809
Total	114 809
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	279 209
Total	279 209

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- Mobility Plus	17 102	67.33	5 361
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072019	et clos le	30062020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siége social:
Sas LUCERNYS	32 rue des Jeuneurs
SIRET 4 0 7 8 8 1 9 9 4 0 0 0 3 9	75002 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mére:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%: 30 192 — Bénéfice imposable à 28%: 500 000 — Déficit

Benéfice imposable à 15% — Résultat net de cession, de concesion ou de sous-concesion des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values — PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entrepnses nouvelles, art 44 sexies
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
- Entrepnses nouvelles, art 44 septies
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
- Zone de restructuratiionde la défense art. 44 terdecies
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies
- Zones franches urbaines - Temtoire entrepreneur, art 44 octies A
- Autres dispositifs
- Société d'investissement immobilier cotée
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dematerialisee. Le non respect de cette obligation est sanctionne par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour telédeclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont desormais uniquement accessibles eur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Ceec 9 rue de l'Echelle 75001 PARIS Tél: 01.42.97.48.00	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 15/10/2020 Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature OSCHMITT BERNARD

* Pour les entrepnses avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayent cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les precisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	388 630	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	287 764
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	100 866
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		388 630

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Pour les S.A.R.L.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

(I) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 32 rue des Jeuneurs 75002 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 7 8 8 1 9 9 4 0 0 0 3 9 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30062020 Net 3	N-1 clos le 30062019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 603	AG	6 603		
	Fonds commercial (1)	AH	225 000	AI		225 000	225 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	74 307	AU	39 436	34 871	33 267
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	171 901	CV		171 901	142 583
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	23 165	BI		23 165	22 751
	TOTAL (II)	BJ	500 975	BK	46 039	454 936	423 602
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	623	BW		623	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 835 939	BY		2 835 939	2 051 057
	Autres créances (3)	BZ	356 262	CA		356 262	246 177
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 080 286	CG		1 080 286	803 111
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	114 809	CI		114 809	90 278
	TOTAL (III)	CJ	4 387 919	CK		4 387 919	3 190 624
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 888 894	IA	46 039	4 842 856	3 614 225

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (0) | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de reserve de propriété * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Dans l'hypothèse où ces renseignements seraient mentionnés dans la notice n° 2032

Dossier N° 001701 en Euros.

Csec

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 104 800)	DA	104 800	108 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	248 360	248 360
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	14 999	14 999
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	0	0
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	935 480	659 019
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	737 891	777 266
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	10 853	6 030
	TOTAL (I)	DL	2 052 384	1 814 275
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25	25
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	10 283	10 091
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 816 774	939 373
	Dettes fiscales et sociales	DY	567 751	542 813
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	116 430	12 685
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	279 209	294 964
	TOTAL (IV)	EC	2 790 472	1 799 951
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 842 856	3 614 225

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	ID		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 790 472	1 799 951
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	139 303	FB	8 618	FC	147 921		100 081
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	8 704 865	FH	1 274 772	FI	9 979 637		8 266 237
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 844 168	FK	1 283 390	FL	10 127 558		8 366 318
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	262 130		30 229
	Autres produits (1) (11)					FQ	64		1 622
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 389 753		8 399 170
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	133 965		83 730
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 965 515		5 562 211
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	45 166		75 145
	Salaires et traitements*					FY	904 203		1 184 290
	Charges sociales (10)					FZ	487 133		535 173
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	12 857		13 212
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	177		10
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 549 015		7 453 771
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	840 737		945 399
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	10 492		11 111
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	10 492		11 111
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	192		125
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	192		125
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 299		10 986
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	851 037		956 385

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	4 824	4 824
	Total des charges exceptioonelles (7) (VIII)	HH	4 824	4 824
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 824)	(4 824)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	108 322	174 295
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 400 244	8 410 281
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 662 353	7 633 015
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	737 891	777 266
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	192	125
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	262 130	30 229
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	4 824	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	231 603	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions : Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions : Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions : Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	17 630	KW		KX	1 850
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *			KY		KZ		LA	6 634
	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	42 216	LC		LD	5 977
	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
			TOTAL III	LN	59 846	LO		LP	14 461
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	142 583	8V		8W	29 318
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	22 751	IU		IV	413
			TOTAL IV	LQ	165 334	LR		LS	29 731
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	456 783	ØH		ØJ	44 192

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	231 603	IX	231 603
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	19 480	MO	19 480
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	6 634	MR	6 634
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	3 354	MS	(3 354)	MT	48 194	MU	48 194
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY	3 354	NG	(3 354)	NH	74 307	NI	74 307
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY	171 901	ØZ	171 901
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	23 165	2G	23 165
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	195 066	2H	195 066
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	3 354	ØK	(3 354)	ØL	500 975	ØM	500 975

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30062020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Neant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	6 603	PF		PG		PH	6 603	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 055	QE	1 773	QF		QG	5 828	
	Matériel de transport	QH		QI	1 236	QJ		QK	1 236	
	Materiel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 524	QM	9 848	QN	(0)	QO	32 372	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	26 579	QV	12 857	QW	(0)	QX	39 436	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	33 181	QP	12 857	QQ	(0)	QR	46 039	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement — TOTAL I		M9		N1		N2	4 824	N3		N4		N5		N6	4 824
Autres immob. incorporelles — TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR	4 824	NS		NT		NU		NV	4 824
Total general apres reprise (NP+NQ+NR)		NW	4 824	Total général apres reprise (NS+NT+NU)		NV		Total général apres reprise (NW-NV)				NZ	4 824		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	6 030	TM	4 824	TN		TO	10 853	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	6 030	TS	4 824	TT		TU	10 853	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 030	UB	4 824	UC		UD	10 853	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	4 824	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Groupe

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	23 165	UV	(0)	UW	23 165
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 835 939		2 835 939		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * LO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	17 028		17 028		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	110 912		110 912		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	205 271		205 271		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	10 992		10 992		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	12 060		12 060		
	Charges constatées d'avance	VS	114 809		114 809		
	TOTAUX	VT	3 330 175	VU	3 307 010	VV	23 165
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	25	25		
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 816 774	1 816 774		
Personnel et comptes rattachés		8C	139 439	139 439		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	94 761	94 761		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	310 025	310 025		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	23 525	23 525		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	10-283	10-283		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	116 430	116 430		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	279 209	279 209		
TOTAUX		VY	2 790 472	VZ 2 790 472		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	897
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Groupe

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 30/06/2020

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 737 891

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 912	WE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 319	4 231
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer bées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						YY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 : 149 360
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ : 1 078
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR : 892 560

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *		WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CIME (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (FXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	XG : 362 368
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2

III. RÉSULTAT FISCAL — TOTAL II — XII : 362 368

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	530 192
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	530 192 XO

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS 30/06/2020

Détail des réintégrations diverses		
QP FRAIS ET CHARGES DIVIDENDES MP+		1 078
Total des réintégrations diverses	WQ	1 078
Détail des déductions diverses		
QP RESULTAT BELGIQUE		299 766
DIVIDENDES MP+		21 564
CII 2019		41 038
Total des déductions diverses	XG	362 368

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	84 577

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnites pour conges a payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net a la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	777 266	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	388 636
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	388 630
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	777 266	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	777 266

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	7 611 182 / 5 185 726
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8	119 161	XQ	119 161 / 96 735
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	52 659 / 51 909
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	13 240 / 26 541
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES		ST	169 273 / 201 300
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	7 965 515 / 5 562 211
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	22 087 / 43 670
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS		9Z	23 079 / 31 475
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	45 166 / 75 145
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		YY	1 794 235 / 1 534 181
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	1 378 813 / 1 022 873
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*		ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	1.24 % / 1.38 %
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G I)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH	

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 12.8 %	8 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le resultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition repartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à reintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÈGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values realisées à l'origine	Montant antérieurement réintegré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impots)

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est superieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

formulaire obligatoire (article 54 A du code general des impôts)

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la reserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des societés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la reserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Sas LUCERNYS			Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/07/2019	et clos le : 30/06/2020	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	17
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	10 127 558
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	10 127 558
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	64
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	262 130
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	262 194
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	133 965
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	7 822 997
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	177
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	7 957 139
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 432 614
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 432 614

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x				
Chiffre d'affaires de reference CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	10 127 558	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	17	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2019		GZ	31/12/2019	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033 NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2020
Page 39

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062020 N° SIRET 40788199400039

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas LUCERNYS

ADRESSE (voie) 32 rue des Jeuneurs

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	776
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	272

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Sarl Dénomination OSIATRE
N° SIREN (si société établie en France) 452538648 % de détention 42.94 Nb de parts ou actions 450
Adresse : N° 25 Voie RUE TRONCHET
Code postal 75008 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Sas Dénomination CFI
N° SIREN (si société établie en France) 494445463 % de détention 31.11 Nb de parts ou actions 326
Adresse : N° 32 Voie rue des Jeuneurs
Code postal 75002 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique TRAN Prénom(s) THINH-KHAM
Nom marital % de détention 18.13 Nb de parts ou actions 190
Naissance : Date 151277 N° Département 99 Commune Pays VN
Adresse : N° 10 Voie ALLEE DES MISSIONNAIRES
Code postal 78330 Commune FONTENAY LE FLEURY Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C G I)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2020
Page 40

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062020 N° SIRET 40788199400039

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas LUCERNYS

ADRESSE (voie) 32 rue des Jeuneurs

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

Forme juridique Sas Dénomination Mobility Plus

N° SIREN (si société établie en France) 752729475 % de détention 67.33

Adresse : N° 32 Voie rue des Jeuneurs

Code postal 75002 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code general des impots)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067 (2020)

ANNÉE ____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Sas LUCERNYS du 01072019

Adresse 32 rue des Jeuneurs 75002 PARIS au 30062020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	DORIN CHRISTOPHE DIR. COM ET MARKETING / COMPTE	10 PASSAGE DE LA FONDERIE 75011 PARIS
2	COURADJUT AUDE BUSINESS RECRUITER	3 RUE FEUDON 92210 ST CLOUD
3	FAURE Emmanuel INGENIEUR COMMERCIAL	20 Avenue Léonard de Vinci Immeuble Apol 92400 COURBEVOIE
4	MAASCH JAN-ERIC DIRECTEUR DE COMPTE	17 RUE DES LAITIERES 94300 VINCENNES
5	Mr LEVACHER-BARBAROUX Business Recruiter	75, rue du Bac 75007 PARIS
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	82 049				82 049	658			82 707
2	63 634				63 634	1 194			64 828
3	62 195				62 195	1 083			63 278
4	54 846				54 846	2 207			57 053
5	42 856				42 856	726			43 582
6									
7									
8									
9									
10									
**	305 580				305 580	5 868			311 448

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, a l'exception des objets conçus specialement pour la publicite, et dont la valeur unitaire ne depasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	3 794
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	18 854
Total	22 648

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❿	334 096	- de l'exercice ❿	530 192
- de l'exercice précédent ⓫	462 577	- de l'exercice précédent ⓫	956 936

Nom et qualité du signataire 0SCHMITT BERNARD Président

A PARIS le 15/10/2020

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Dossier N° 001701 en Euros.

Cerfa

Csec

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALEDES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-A-SD

Dépenses engagées au titre de

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCIIE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises.
Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le(1)	01/07/2019	Clos le	30/06/2020

Cachet du Service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	6202A
	407881994	Activités *(cf. notice)*	A5
Sas LUCERNYS 32 rue des Jeuneurs 75002 PARIS	(Ancienne adresse en cas de changement)		

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe *(à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)*	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2019*	AZ	

• Entreprises nouvelles créées en 2019*	BZ		*Préciser la date de début d'activité (cf. notice)*					
• PME au sens communautaire*	KZ	x	*Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice)* PAR					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	10127558						
• Nombre de salariés	CZ	17	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	3	• Nombre de «jeunes docteurs» (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*				GZ	

I - DÉPENSES DE RECHERCIIE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2019	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %)] + ligne 5	6	
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	

(1) Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

* Cocher la case correspondante

Cegid Groupe

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE *(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)*		**ANNÉE CIVILE 2019**
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (2), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (3), **avec un lien de dépendance :** en France :	15a	
à l'étranger (4) :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (2), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (3), **sans lien de dépendance** en France : *(indiquer le double du montant)*	16a	
à l'étranger (4) :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux *lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)*	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **avec un lien de dépendance** en France :	18a	
à l'étranger (4) :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés **sans lien de dépendance** en France :	19a	
à l'étranger (4) :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : *(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)*	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés *Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20* *Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité*	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : *(ligne 17 + ligne 21)*	22	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23 Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 € , reporter 2 000 000 € en ligne 23 Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21	23	

(2)Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.
(3)La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
(4)Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Cegid Group

Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance *(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))*	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance *- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 E ligne 25* *- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b) (lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 E ligne 25* *- Sont complétées les lignes [(15a + 15b + 18a + 18b) + (lignes 19a + 19b)] + (lignes 16a + 16b) : reporter [10 000 000 E + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 E)] ligne 25*	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements *Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26* *Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26*	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2019
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (5)	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (6)	29	
Montant des remboursements de subventions publiques (7)	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2019
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 ?	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (5)	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (6)	36	
Montant des remboursements de subventions publiques (7)	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39 N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b x 50 %] *	41	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	

* Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

(5) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(6) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(7) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b)× 30 % + ligne 44b x 50 %] (8)	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) (n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 50a* *Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a* *Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 euros - montant ligne 48)*	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 euros (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 euros)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 euros)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) x 30 % + ligne 52b x 50%] (8)	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 euros (ligne 31a - 100 000 000 euros)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 euros (ligne 54 x 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 euros - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59 b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] (8)	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60)>0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : *Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 68a* *Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 68 le montant déterminé ligne 65* *Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 68 est égal à (200 000 euros - montant ligne 66)*	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

(8) Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2019
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	136 793
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	68 397
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	205 190
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 euros)	77	205 190
Montant des subventions publiques remboursables ou non (9)	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (10)	80	
Montant des remboursements de subventions publiques (11)	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	205 190
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b)) x 20 % + ligne 82b x 40%] (12)	83	41 038
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	41 038
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	41 038
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
TOTAL		87a	87b	87c

(9) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).
(10) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).
(11) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.
(12) Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Cegid Group

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
	TOTAL	88a	88b	88c

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE (13)

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3.Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A.....PARUS..... Le..15/10/2020.....

Nom.....
Qualité.....
Adresse émail.....
Téléphone.....

Signature

(13) S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

Cegid Groupe

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N°2069-RCI-SD 2020

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020												
Dénomination de l'entreprise : Sas LUCERNYS											**Néant**	
SIREN de l'entreprise	4	0	7	8	8	1	9	9	4	PME au sens communautaire	Cocher la case	X
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :												
SIREN de la société déclarante												
Dénomination de la société mère :												
SIREN de la société mère												

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)

CREANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés	
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice	

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)	

NOUVEAUTÉS :

Les entreprises qui effectuent, au cours d'un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019, plus de 10 000 € de dons et versements doivent les déclarer sur support électronique, en même temps que la 2069 RCI. Les modalités sont fixées par l'article 238 Bis du CGI. Elles comprennent :

- le montant et la date de ces versements et dons ;
- l'identité des bénéficiaires ;
- le cas échéant, la valeur des biens ou services reçus en contrepartie.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est supprimé pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2019 pour l'ensemble des entreprises, à l'exception des entreprises exploitées à Mayotte.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	41 038
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

AUDIT BUGEAUD
Expertise comptable
Commissariat aux Comptes

Certifié conforme
à l'original

B. SCHMITT

LUCERNYS

Société par Actions Simplifiée au capital de 105.900 euros

32, rue des Jeuneurs
75002 PARIS

RCS PARIS 407 881 994

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

18 rue Spontini 75116 Paris | T 01 47 27 26 17 | www.audit-bugeaud.com

LUCERNYS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUCERNYS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires, nous nous sommes assurés de la correcte application de la séparation des exercices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.
- Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 décembre 2020

Audit Bugeaud
Robert MIRRI
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 603	6 603				
	Fonds commercial (1)	225 000		225 000	225 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	74 307	39 436	34 871	33 267	1 604	4.82
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	171 901		171 901	142 583	29 318	20.56
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	23 165		23 165	22 751	413	1.82
	Total II	500 975	46 039	454 936	423 602	31 335	7.40
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	623		623		623	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 835 939		2 835 939	2 051 057	784 882	38.27
	Autres créances	356 262		356 262	246 177	110 085	44.72
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 080 286		1 080 286	803 111	277 175	34.51
	Charges constatées d'avance (3)	114 809		114 809	90 278	24 532	27.17
	Total III	4 387 919		4 387 919	3 190 624	1 197 295	37.53
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 888 894	46 039	4 842 856	3 614 225	1 228 630	33.99

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0-
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 104 800)	104 800	108 600	3 800-	3.50-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	248 360	248 360		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	14 999	14 999		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	0	0		
	Autres réserves	935 480	659 019	276 461	41.95
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	737 891	777 266	39 375-	5.07-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	10 853	6 030	4 824	80.00
	Total I	2 052 384	1 814 275	238 109	13.12
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	25	25	0-	1.35-
	Emprunts et dettes financières diverses	10 283	10 091	192	1.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 816 774	939 373	877 401	93.40
	Dettes fiscales et sociales	567 751	542 813	24 938	4.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	116 430	12 685	103 746	817.90
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	279 209	294 964	15 755-	5.34-
	Total IV	2 790 472	1 799 951	990 521	55.03
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 842 856	3 614 225	1 228 630	33.99
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 790 472	1 799 951		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	139 303	8 618	147 921	100 081	47 839	47.80
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 704 865	1 274 772	9 979 637	8 266 237	1 713 400	20.73
Chiffre d'affaires NET	8 844 168	1 283 390	10 127 558	8 366 318	1 761 240	21.05
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 000	1 000-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			262 130	30 229	231 901	767.14
Autres produits			64	1 622	1 558-	96.05-
Total des Produits d'exploitation (I)			10 389 753	8 399 170	1 990 583	23.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			133 965	83 730	50 235	60.00
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 965 515	5 562 211	2 403 304	43.21
Impôts, taxes et versements assimilés			45 166	75 145	29 979-	39.90-
Salaires et traitements			904 203	1 184 290	280 087-	23.65-
Charges sociales			487 133	535 173	48 041-	8.98-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 857	13 212	354-	2.68-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			177	10	166	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			9 549 015	7 453 771	2 095 244	28.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			840 737	945 399	104 662-	11.07-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	10 492	11 111	620-	5.58-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 492	11 111	620-	5.58-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	192	125	67	53.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	192	125	67	53.65
2. Résultat financier (V-VI)	10 299	10 986	687-	6.25-
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	851 037	956 385	105 348-	11.02-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 824	4 824		
Total VIII	4 824	4 824		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4 824-	4 824-		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	108 322	174 295	65 973-	37.85-
Total des produits (I+III+V+VII)	10 400 244	8 410 281	1 989 963	23.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 662 353	7 633 015	2 029 338	26.59
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	737 891	777 266	39 375-	5.07-

* V comprend Redevance de crédit bail mobilier
. Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées 192 125

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a créé le 01/07/2029 un établissement stable en Belgique et il a été décidé en 2020 de créer une filiale en Belgique en apportant la branche d'activité de l'établissement stable avec rétroactivité au 01/07/2020.
Du fait de l'activité de quelques mois de cette succursale, il a été décidé de directement constater les flux plutôt que d'appliquer la norme en la matière.
Cette mesure temporaire n'a pas d'impact sur le résultat de la période.

La crise sanitaire Covid a impacté l'exercice de mars à juin 2020. La société a mis en place des mesures de chômage partiel pour une partie des collaborateurs ce qui a permis de gérer la baisse d'activité. Ainsi il n'y a pas de risque sur la continuité d'exploitation de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	231 603		
Installations générales agencements aménagements divers	17 630		1 850
Matériel de transport			6 634
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 216		5 977
TOTAL	59 846		14 461
Autres participations	142 583		29 318
Prêts, autres immobilisations financières	22 751		413
TOTAL	165 334		29 731
TOTAL GENERAL	456 783		44 192

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			231 603	231 603
Installations générales agencements aménagements divers			19 480	19 480
Matériel de transport			6 634	6 634
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 354	3 354	48 194	48 194
TOTAL	3 354	3 354	74 307	74 307
Autres participations			171 901	171 901
Prêts, autres immobilisations financières			23 165	23 165
TOTAL			195 066	195 066
TOTAL GENERAL	3 354	3 354	500 975	500 975

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 603			6 603
Installations générales agencements aménagements divers	4 055	1 773		5 828
Matériel de transport		1 236		1 236
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 524	9 848	0	32 372
TOTAL	26 579	12 857	0	39 436
TOTAL GENERAL	33 181	12 857	0	46 039

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 773				
Matériel de transport	1 236				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 848				
TOTAL	12 857				
TOTAL GENERAL	12 857				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	6 030	4 824			10 853
TOTAL	6 030	4 824			10 853
TOTAL GENERAL	6 030	4 824			10 853
Dont dotations et reprises exceptionnelles		4 824			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23 165	0	23 165
Autres créances clients	2 835 939	2 835 939	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 028	17 028	
Impôts sur les bénéfices	110 912	110 912	
Taxe sur la valeur ajoutée	205 271	205 271	
Groupe et associés	10 992	10 992	
Débiteurs divers	12 060	12 060	
Charges constatées d'avance	114 809	114 809	
TOTAL	3 330 175	3 307 010	23 165

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25	25		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 816 774	1 816 774		
Personnel et comptes rattachés	139 439	139 439		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 761	94 761		
Taxe sur la valeur ajoutée	310 025	310 025		
Autres impôts taxes et assimilés	23 525	23 525		
Groupe et associés	10 283	10 283		
Autres dettes	116 430	116 430		
Produits constatés d'avance	279 209	279 209		
TOTAL	2 790 472	2 790 472		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	897			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	1 086		38	1 048

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	710 809
Autres créances	28 335
Total	739 144

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	919 601
Dettes fiscales et sociales	171 153
Autres dettes	86 086
Total	1 176 865

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	114 809
Total	114 809
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	279 209
Total	279 209

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30.06/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations - Filiales (+50% du capital détenu) - Mobility Plus	17 102	67.33	5 361
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			